

Tutoriel

Déclarer une formation sur son espace personnel

ORDRE
DES
ARCHITECTES



1 / Se rendre sur architectes.org pour se connecter



Cliquez ici

Rechercher un architecte



Identifier un architecte proche de chez moi

Architectes pour tous recense l'ensemble des architectes exerçant en France et vous propose de sélectionner des architectes prêts à vous



Vérifier le statut d'un architecte

Le Tableau regroupe la liste des architectes et des sociétés d'architecture inscrites à l'Ordre et des informations sur leur situation

2 / Se connecter sur son espace personnel



Se connecter

Connectez-vous à votre espace

Nom d'utilisateur ou adresse courriel *

Identifiant ou adresse mail pour un visiteur, ARCHITECTE ou société : c'est votre identifiant fourni par l'Ordre des architectes

Mot de passe *

Visiteur non architectes : pour accéder aux services du nouveau site de l'Ordre des architectes, vous devez renouveler votre mot de passe en cliquant sur le lien "Mot de passe oublié".

Se connecter

ARCHITECTE ou société d'architecture

Mot de passe oublié ?

Visiteur

Mot de passe oublié ? • Pas encore inscrit ?

Vous avez déjà un compte ?

Se connecter • Mot de passe oublié ?

Vous êtes architecte et vous avez oublié vos codes ?

Cliquez ici pour récupérer automatiquement vos codes.

Contact

Pourquoi créer un compte ?

- Conserver dans votre classeur privé, les contenus et documents proposés sur le site afin de les retrouver rapidement à chaque connexion
- Gérer vos inscriptions aux newsletters par région
- Pouvoir conserver la liste de vos architectes préférés dans votre région

Renseignez votre identifiant puis votre mot de passe

En cas d'oubli, suivez la procédure de réinitialisation

[Politique de confidentialité](#)

[Politique de confidentialité](#)

3 / Se rendre sur son espace formation



• Exercer la profession • Me connecter • Mon Tableau de bord

Mon tableau de bord

The screenshot shows the 'Mon tableau de bord' page. On the left is a yellow sidebar with a menu. The main content area is divided into several sections. Annotations with colored boxes and arrows point to specific elements: 1. A yellow box points to the 'Accueil' link in the sidebar. 2. A green box points to the 'Obligations ordinales' section in the sidebar. 3. A pink box points to the 'Mes formations' link in the sidebar. The main content area includes sections for 'Alertes', 'Profil', 'Mes préférences', 'Mes annonces', 'Mes alertes de notifications', 'Ma page Architecte-pour-tous', and 'Mes favoris'. The 'Profil' section shows personal information like 'Votre nom', 'Numéro national', 'Titre', 'Région d'inscription', and 'Mode d'exercice'. The 'Mes formations' link in the sidebar is highlighted in pink.

1. Rendez-vous dans le menu de gauche

2. Déroulez l'onglet « Obligations ordinales »

3. Cliquez sur « Mes formations »

4 / Déclarer une formation



FORMATION CONTINUE
DES ARCHITECTES

Votre nom
Mon obligation de formation



Déclarer une formation

Cliquez sur
« Déclarer une formation »

TABEAU DE CALCUL Afficher les traces de calcul

Période triennale actuelle (2024-2025-2026)

✗ Non conforme

Heures de formations structurées

0 / 42 requises

⚠ Il vous manque 42 heures

Heures de formations complémentaires

0 / 18 requises

⚠ Il vous manque 18 heures

💡 Comment me mettre en conformité ?

- Comblers votre quota d'heures manquantes (60 heures de formations). [Rechercher des formations](#)
- [Déclarer une formation](#) ou [demander une dispense](#)

Voir le détail

Périodes triennales précédentes

2021-2022-2023

⚠ Non conforme

Structurées : 0 / 42h

Complémentaires : 0 / 18h

Total : 0 / 60h

[Voir le détail](#)

2018-2019-2020

⚠ Non conforme

Structurées : 28 / 42h

Complémentaires : 12 / 18h

Total : 40 / 60h

[Voir le détail](#)

Consulter vos déclarations par année

La conformité se calcule sur la base d'une période triennale

2026

0h déclarées

2025

0h déclarées

2024

0h déclarées

2023

0h déclarées

2022

0h déclarées

2021

0h déclarées

2020

dispense

5 /

Cas le plus fréquent : déclarer une formation structurée dispensée par un organisme de formation



FORMATION CONTINUE
DES ARCHITECTES

 **Votre nom**
Mon obligation de formation



Accueil > Déclarer une formation ou une dispense



Déclarer une formation



Quelle action de formation souhaitez-vous déclarer ?

Action de structure

Formation dispensée par un organisme de formation

Organisme ayant un numéro d'activité de formation



Enseignement ou animation de colloque ou de conférence



Publication d'écrit professionnel



Formation effectuée à l'étranger



MOOC/SPOC



Formation agréée par l'Ordre comme structurée

Dans le cadre de l'article du Règlement Intérieur



Action complémentaire

Suivi d'un colloque, congrès ou conférence



Visite d'exposition ou de musée



Voyage architectural



Autre



Identifiez le type de formation que vous souhaitez déclarer

Cliquez sur le type d'action vous concernant

En haut le cas le plus fréquent : formation structurée dispensée par un organisme de formation

6 / Étape 1 : renseigner les informations

**FORMATION CONTINUE
DES ARCHITECTES**

Votre nom
Mon obligation de formation

Accueil > Déclarer une formation ou une dispense > Formation dispensée par un organisme de formation

←

Déclarer - Formation dispensée par un organisme de formation

Étape 1
Informations

Étape 2
Justificatifs

Étape 3
Votre avis sur la formation

Étape 4
Confirmation

Intitulé *

Saisir l'intitulé de la formation

Nom de l'Organisme de formation * ?

Sélectionner un organisme

Thèmes *

Vous pouvez cocher plusieurs thèmes.

☐ Cadre juridique

☐ Développement durable

☐ Management de l'agence/ de son activité

☐ Pratiques professionnelles annexes

☐ Suivre

☐ Autres

☐ Cadre réglementaire de la construction

☐ Le projet de construction: public, privé et techniques

☐ Outils numériques

☐ Urbanisme

☐ Animer

Date de début *

31 oct. 2025

Durée en heures (pleines uniquement) *

Nombre d'heures pleines

Modalité pédagogique

☐ 100% en présentiel

☐ Présentiel + Distanciel

☐ 100% en distanciel

Retour

Étape suivante →

Attention, seules les déclarations complètes seront comptabilisées dans votre quota d'heures.
Si vous n'avez pas le justificatif à disposition, vous pouvez sauvegarder votre déclaration maintenant et la compléter ultérieurement.

Vous avez la possibilité de sauvegarder cette 1^{ère} étape et finaliser votre déclaration plus tard en cliquant sur « sauvegarder votre déclaration maintenant »

7 / Étape 2 : fournir les justificatifs

**FORMATION CONTINUE
DES ARCHITECTES**

Votre nom
Mon obligation de formation

Accueil > Déclarer une formation ou une dispense > Formation dispensée par un organisme de formation

[<](#) **Déclarer - Formation dispensée par un organisme de formation**

Étape 1
Informations

Étape 2
Justificatifs

Étape 3
Votre avis sur la formation

Étape 4
Confirmation

Veillez transmettre vos justificatifs *

Formats acceptés : pdf, jpg, png, gif, tiff, xps.
Taille maximum par fichier : 10Mo.
Vous pouvez fournir plusieurs justificatifs.

← Les spécifications techniques sont rappelées ici

Choisir des fichiers

Ou glisser des fichiers dans cette zone

Retour

Étape suivante →

8 / Étape 3 : votre avis sur la formation

**FORMATION CONTINUE
DES ARCHITECTES**

Votre nom
Mon obligation de formation

Accueil > Déclarer une formation ou une dispense > Formation dispensée par un organisme de formation

[<](#) **Déclarer - Formation dispensée par un organisme de formation**

Étape 1
Informations

Étape 2
Justificatifs

**Étape 3
Votre avis sur la formation**

Étape 4
Confirmation

Votre avis sur la formation

Êtes-vous globalement satisfait de cette formation ? *

Pas du tout satisfait

☆ ☆ ☆ ☆ ☆

Très satisfait

Commentaires libres
L'Ordre pourra remonter des informations complémentaires sur la formation.

Partagez vos commentaires sur la formation...

Retour

Étape suivante →

**Cliquer sur « Étape suivante »
finalise le processus de déclaration**